

accélérateur des possibles

Formulaire d'inscription

Candidature à l'Accélérateur des Possibles «Transition écologique»

1. Présentation du dispositif

Travail et QVCT : un lien pas si évident...



Les préoccupations écologiques sont de plus en plus présentes dans les entreprises et contribuent au développement de nouveaux modes de production, de consommation et de mobilité.

Généralement traités sous un angle technique et économique, la mise en œuvre des projets de transitions écologiques sous-estime fréquemment l'impact qu'elle peut avoir sur les organisations du travail, les métiers, les compétences, le rapport au travail, etc.

Les projets de transition écologique peuvent offrir aux entreprises des opportunités pour améliorer la performance et les conditions de travail mais peuvent aussi générer de nouvelles contraintes.

Tout ce qui est bon pour les entreprises ne l'est pas forcément pour les salariés ou pour l'environnement. Et inversement, tout ce qui est bon pour l'environnement ne l'est pas forcément pour les entreprises ou les salariés.

Aussi, de nouveaux équilibres et de nouveaux compromis sont à construire afin d'inventer de nouvelles solutions favorisant et articulant QCVT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), Écologie et Performance.

Un temps pour s'interroger, se documenter et se faire aider

« L'accélérateur des possibles » vise à soutenir des initiatives permettant d'articuler QVCT et transition écologique. Il a pour ambition d'aider les structures à intégrer dans leurs projets de transitions écologiques les questions du Travail, des conditions de Travail et du dialogue social.

Le dispositif « accélérateur des possibles », c'est :

- Un temps de rencontre organisé sur deux jours consécutifs entre entreprises et partenaires de l'événement. Cette rencontre articulera des temps collectifs et individuels qui seront enrichis par l'apport de ressources.
- Une phase de suivi individuel des projets.
- Un temps de retour d'expérience avec l'ensemble des entreprises pour faire un point d'étape sur l'avancement des projets et de partager les réussites, les difficultés, les pistes d'actions mises en œuvre.

À qui s'adresse cet appel à projets ?



Pour postuler et participer à ce dispositif, vous devez :

- Être engagé.e dans un projet de transition écologique dans lequel vous avez la volonté de faire le lien avec les questions de Qualité de Vie et des Conditions de Travail.
- Avoir un effectif inférieur ou égal à 300 salarié.e.s
- Être situé.e géographiquement sur le territoire des Pays de la Loire

- Constituer un binôme paritaire avec une représentation direction et une représentation salariés et/ou métier
- Maintenir l'engagement du binôme ou trinôme sur la durée du dispositif

Calendrier du projet

- **11 décembre 2024** : Ouverture des candidatures
- **31 mars 2025** : Date butoir de réception des candidatures
- **Début avril 2025** : Sélection des candidats
- **De avril à mai 2025** : Rencontres avec les entreprises et les porteurs de projet
- **24 et 25 juin 2025** : Accélérateur des Possibles

1 Appel à candidatures

Réception des candidatures et sélection

2 Accélérateur des projets

2 journées entre participant-es et partenaires afin d'enrichir et sécuriser leur projet

3 Suivi des projets

Appui à la mise en œuvre de la feuille de route
Aide à l'identification de piste de concrétisation de son projet

4 Retour d'expérience

Point d'étape sur l'avancement des projets
Partage des réussites, difficultés, et pistes d'actions

2. Formulaire d'inscription

Identité et fonction du contact principal (participant.e aux rencontres)

Description synthétique de l'activité de la structure et secteur d'activité

Code NAF :

Email / Tel :

Effectif :

Votre projet portant sur la transition écologique (titre, description du projet, lien avec la transition écologique et QVCT

Que recherchez-vous en postulant à l'Accélérateur des Possibles ?

Y-a-t'il une question particulière / une attente que vous souhaiteriez voir aborder lors de l'Accélérateur des Possibles ?

Avez-vous d'autres commentaires à nous partager ?

3. Contact et informations



Après avoir complété votre dossier, envoyez-le à :
m.perrocheau@anact.fr et c.naoarine@anact.fr

Date limite de réception des candidatures : 31 mars 2025

Pour toute information supplémentaire, contactez vos chargés de mission en Pays de la Loire : **Marjorie Perrocheau (07 89 00 38 55) et Cyrille Naoarine.**

4. Vos partenaires

L'Aract Pays de la Loire (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) conduit ce projet avec des partenaires régionaux :



La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) est un **acteur clé du développement économique** en Région Pays de la Loire. Elle forme et accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement de la création à la transmission



La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises est un mouvement patronal interprofessionnel et un réseau de chefs d'entreprise engagés. Ses missions sont **de défendre et représenter les intérêts des TPE-PME mais également de créer du lien entre eux sur le territoire et d'organiser des événements fédérateurs.**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS
Direction Régionale de
l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des
Solidarités

La DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) des Pays de la Loire **soutient la compétitivité des entreprises**, le développement de l'activité et de l'emploi et l'accompagnement des mutations économiques dans une approche globale des entreprises. Elle accompagne et assure le développement économique et social des territoires.



L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) représente les entreprises industrielles de la métallurgie. Acteur du dialogue social, mais aussi centre d'expertises pour les industries, l'UIMM favorise le développement et la compétitivité des entreprises industrielles de la branche Métallurgie. L'UIMM accompagne l'ensemble des entreprises industrielles dans les domaines du droit social, de la QHSE, de la RSE, ainsi que RH, emploi et formation.

Ce dispositif est soutenu par l'État et la Région Pays de la Loire.